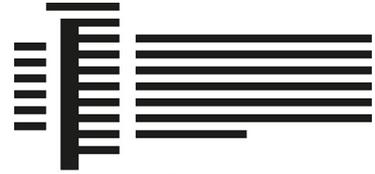




**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



ARCHITECTURE NANCY

**Fiche descriptive de stage  
Diplôme d'études en architecture**

*Code de l'éducation : articles D124-1 à D124-13*

Stage ouvrier  / Stage de première pratique en agence  / Autre stage

**Étudiant(e)**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

Tél : ..... Mél : .....

Responsabilité civile / compagnie d'assurance : ..... n° contrat : .....

CPAM à contacter en cas de maladie ou d'accident : .....

**Dates et durée**

Date de début : ..... Date de fin : ..... Interruption : .....

Durée en semaines : ..... correspondant à ..... jours ouvrés au rythme de ..... h par semaine

Durée totale du stage en heures : .....

**Organisme d'accueil**

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Ville : ..... / Code Postal : .....

Tél : ..... Mél : ..... Fax : .....

Nom du (de la) responsable de l'encadrement du stagiaire : .....

Fonction / Position : .....

Tél : ..... Mél : .....

**Thème du stage / missions confiées au (à la) stagiaire**

.....  
.....  
.....  
.....

**Compétences à acquérir ou à développer :** .....

.....  
.....  
.....



## Modalités particulières

Travail de nuit, dimanches, jours fériés : .....

Avantages en nature : .....

Lieu de stage (si différent de l'adresse) / déplacements à prévoir : .....

.....

Gratifications : oui / non    Montant : ..... Modalités de versement : .....

### Rappel : Gratification minimale d'un(e) stagiaire-étudiant

Une gratification est versée par l'organisme d'accueil si, au cours de la même année scolaire ou universitaire, la durée du stage est supérieure :

- soit à 2 mois consécutifs (soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures par jour),
- soit à partir de la 309e heure de stage même s'il est effectué de façon non continue.

En dessous de ces seuils de durée, l'organisme d'accueil n'a pas l'obligation de verser une gratification.

## Encadrement

Nom de l'enseignant encadrant : ..... Mél : .....

L'école nationale supérieure d'architecture de Nancy en tant qu'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, s'inscrit dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui a été identifiée comme un enjeu majeur sur le plan national.

Les étudiant.e.s de l'école, dans le cadre des stages, bénéficient de toutes les mesures de sensibilisation, de prévention et d'écoute concernant les risques liés aux violences sexistes et sexuelles.

## Signatures (facultatif – seule la convention fait foi)

Fait à : ..... le : .....

Nom de l'enseignant de l'école  
responsable du stage (facultatif)

Nom du responsable  
de l'organisme d'accueil

\*Cette fiche n'est pas une convention de stage. Une fois renseignée, elle est à remettre au service de la scolarité de l'école d'architecture de Nancy, trois semaines avant le début du stage, pour l'établissement d'une convention. Si le stage fait uniquement l'objet d'un contrat de travail ou d'une autre convention, mentionner « PAS DE CONVENTION » en bas de cette page.